

## Plus de 100 000 opérations d'autoconsommation en France métropolitaine, une croissance exponentielle en 5 ans

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, Enedis compte plus de 100 000 clients raccordés en autoconsommation individuelle. A ces raccordements, il faut ajouter près d'une centaine d'opérations d'autoconsommation collective actives ou à venir courant 2021. Alors qu'en 2015, Enedis recensait seulement 3 000 installations d'autoconsommation individuelle, le rythme de raccordement s'est accéléré de manière exponentielle ces 5 dernières années. Cette tendance forte témoigne d'un changement des modes de consommation en faveur du développement des énergies renouvelables et de la transition écologique.**

### Des installations en autoconsommation connectées au réseau public de distribution

Pour accompagner ses clients dans leurs projets d'autoconsommation, Enedis se mobilise pour faciliter la mise en service des installations photovoltaïques.

Disposant de panneaux photovoltaïques en toitures principalement<sup>1</sup>, les clients particuliers ou professionnels (agriculteurs par exemple) ont la capacité de produire leur propre électricité et de la consommer pour tout ou partie de leurs usages : un essor largement facilité par les évolutions techniques et contractuelles mises en place par Enedis, dont la généralisation du compteur Linky (près de 32 millions de compteurs installés à date). Chez le client habitant un logement individuel, la part d'autoconsommation se situe aux environs de 20 %. Le client peut ainsi profiter en partie de l'énergie produite par ses panneaux photovoltaïques et revendre le surplus sur le réseau géré par Enedis, le reste de l'énergie consommée étant souscrite auprès d'un fournisseur d'électricité.

Ce principe s'applique également aux projets d'autoconsommation collective : Enedis raccorde les installations de production auprès des participants producteurs de chaque projet. Aujourd'hui, une opération d'autoconsommation collective rassemble en moyenne 12 consommateurs pour 2 producteurs.<sup>2</sup>

Enedis joue ainsi un rôle de facilitateur pour ce type de projets puisque l'ensemble des flux, même ceux qui sont autoconsommés, transitent par le réseau public de distribution d'électricité grâce au compteur communicant Linky.

### Le compteur communicant Linky au service de l'essor de l'autoconsommation

Dans plus de 90 % des cas, le raccordement des installations en autoconsommation se fait chez un client déjà raccordé au réseau de distribution d'électricité. La mise en service est alors réalisée en 24h à 48h sur simple demande et par télé-opération grâce au compteur communicant.

<sup>1</sup> 99,5% Photovoltaïque ; 0.2 éolien. Source : Le Mix par Enedis <https://www.enedis.fr/open-data-le-mix-par-enedis>

<sup>2</sup> Source : Open Data Enedis <https://data.enedis.fr/pages/accueil/?id=dataviz-autoconsommation-collective>



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



En outre, Linky est équipé de fonctionnalités de comptage dans les deux sens : il compte l'énergie produite et celle consommée, contrairement aux anciens compteurs qui avaient soit l'une soit l'autre de ces fonctions. Un seul compteur suffit donc désormais pour autoconsommer : le raccordement est gratuit, ce qui représente une économie d'environ 600€ à l'installation par rapport à l'ancienne génération de compteurs.

### Une nouvelle tendance forte : le partage de l'électricité

Dans le cas d'opérations d'autoconsommation collective, Linky joue un rôle central car il permet d'organiser le partage de l'électricité produite localement. Tous les participants à une opération d'autoconsommation collective sont liés au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) dont la forme juridique est libre (association, SARL...). Cette PMO détermine entre chaque participant des modalités de répartition de la production. C'est sur cette base qu'Enedis affecte les quote-part de production à chacun des participants consommateurs. Grâce au compteur communicant, l'entreprise relève les consommations et productions, calcule les parts de productions locales et partage ces données aux acteurs concernés que sont les fournisseurs d'énergie.

Les opérations d'autoconsommation collective connaissent également une belle croissance : 50 opérations étaient actives à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et leur nombre devrait encore doubler pour atteindre une centaine d'opérations d'ici la fin de l'année.



Ce document est certifié.  
Pour en vérifier l'authenticité,  
rendez-vous sur  
<https://services.keex.me/verify/>